

2012



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Vendredi 30 Mars 2012

L'an deux mille douze, le 30 Mars à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mr Michel DELAITRE.

Etaient présents : Mr CLEMENT 1^{er} adjoint, Mr COLLAS 2^{ème} adjoint,
Mmes AMBROZY, BOURREAU, LAURENT, Mrs LIENART, PILLON

Absent excusé : Mr DESFERET représenté par Mme LAURENT

Absent : Mr BONTEMPELLI

Secrétaire de séance : Mme BOURREAU

Monsieur DELAITRE demande l'autorisation d'ajouter des délibérations à l'ordre du jour; à savoir : travaux : rue du bois et bâtiment « les Glycines » et demande de subvention « réserve parlementaire ». Le conseil accepte.

Après avoir approuvé le compte rendu de séance du 24 février 2012, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

1° VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Hors de la présence du Maire, sous la présidence de Mr Jean-Pierre CLEMENT, adjoint, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité le compte administratif 2010 de la commune, faisant ressortir un excédent qui se présente ainsi :

<u>Section de Fonctionnement</u>	Exercice	Résultat reporté	CLOTURE
Dépenses	348 587,02 €		
Recettes	399 905,84 €		
Excédent	51 318,82 €	146 053,70 €	197 372,52 €

<u>Section d'Investissement</u>	Exercice	Résultat reporté	CLOTURE
Dépenses	86 156,87 €		
Recettes	5 499,66 €		
Excédent	- 80 657,21 €	132 143,08 €	51 485,87 €

Soit un excédent en résultat de clôture de 248 858,39 €

2° APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU RECEVEUR

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr DELAITRE, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

Considérant que le compte de gestion est exact, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3° VOTES 4 TAXES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter les impôts locaux pour 2012 de 1 %, les taux d'imposition seront donc de :

Taxe d'Habitation	13,72 %
Taxe Foncière (bâti)	15,04 %
Taxe Foncière (non bâti)	37,79 %
Cotisation Foncière des Entreprises	19,03 %

4° AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2011

Résultat de fonctionnement N – 1

<u>A Résultat de l'exercice</u>	51 318,82 €
B Résultat antérieur reporté	146 053,70 €
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	197 372,52 €

D Solde d'exécution d'Investissement N – 1	
D 001 (Besoin de financement)	
R 001 (Excédent de financement)	132 143,08 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	
Besoin de financement	/
Excédent de financement	/
Besoin de Financement F	80 657,21 €
AFFECTATION = C	51 845,87 €

1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement 0,00 €

G = couverture de besoin de financement F

2) H Reports en fonctionnement R 002 197 372,52 €

DEFICIT REPORTE D 002

5° VOTE DU BUDGET UNIQUE DE L'EXERCICE 2012

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions de son Président et examine, par chapitre et par article, les prévisions de dépenses et de recettes pour l'année 2012.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE et VOTE à l'unanimité le Budget Unique 2012 qui s'équilibre ainsi :

Section de Fonctionnement - Dépenses et Recettes : 641 931,00 €

Section d'Investissement - Dépenses et Recettes : 137 640,00 €

Subventions : Le conseil, à l'unanimité, accorde les subventions suivantes :

ANACR	50 €
Bibliothèque	150 €
Club informatique	150 €
Comité du Mémorial du dernier convoi	100 €
Coopérative scolaire	1 300 €
Méry Animation	1 000 €
Méry Poppin'S	2 500 €
Mutuelle du trésor	35 €
USLSC	100 €

6° RENOVATION VOIRIE RUE DU BOIS :

Suite à la convention passée avec la Communauté de Communes pour l'entretien, les réparations et les travaux neufs de voiries communales. Il leur a été demandé des devis pour la réfection de la rue du bois. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil accepte les devis suivants :

Du caniveau grille au coffret gaz du n° 20 : 17 082 €H.T

Zone haute : 2 160,72 €H.T

7° REFECTION TOITURE BATIMENT COMMUNAL « LES GLYCINES »

Suite à une erreur de procédure, 2 autres entreprises ont été contactées pour des devis concernant la rénovation de la toiture du bâtiment « Les Glycines ».

Ent SEVESTE : 18 917,72 €H.T

Ent CARON : 24 994,47 € H.T

Le conseil maintient son choix du 24 février pour l'entreprise LEBON qui a présenté un devis de 16 158 €H.T.

8° SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE

Mr DELAITRE informe le conseil d'un appel de Mr VELTER, Directeur de cabinet de Mr Franck RIESTER pour la possibilité d'une demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire ». Le conseil, à l'unanimité autorise le Maire a déposé une demande pour la création d'une cantine scolaire.

9° AFFAIRES DIVERSES

Micro crèche :

Mme BOURREAU indique avoir participé au comité de pilotage à la MSA de MEAUX concernant le projet d'ouverture d'une micro crèche par l'association « O Clair de lune » à MERY SUR MARNE. Etaient présents à ce comité : MDS (Service petite enfance), PMI, CAF et Conseil Général. Il a été présenté l'état d'avancement du projet, les budgets, le projet architectural et les modalités de subvention.

Il est demandé à Monsieur le Maire de prendre contact avec la DDT, à savoir si une solution de sécurité routière est possible afin de faire ralentir les véhicules à hauteur de la micro crèche se situant sur la RD 402. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce projet.

Construction d'une classe et extension du préau :

Mr DELAITRE présente plan et devis de Mr MIKAELIAN, architecte pour une classe de 62 m2 et un préau après réfection de 73 m2. Le conseil municipal retient ce projet et autorise Monsieur le Maire a le transmettre au SIRPI.

Mr MIKAELIAN a également effectué un devis pour la construction de locaux annexes, totalement pris en charge par la commune. Le conseil approuve ce projet et autorise Mr le Maire à signer tous documents.

La prochaine réunion de conseil est prévue le Vendredi 11 Mai 2012 à 20 H 30,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 05.

Le secrétaire de séance
I. BOURREAU